

Note à la commission du Conseil de ville sur la culture, le patrimoine et les sports dans le cadre de ses consultations sur le projet de cadre d'intervention en reconnaissance de la Ville de Montréal

21 juin 2021

Le cadre d'intervention en matière de reconnaissance – un document nécessaire, attendu et utile mais à préciser et rendre plus engageant auprès de la population.

Présentation de l'organisme

Promouvoir et encourager la protection de l'héritage historique, architectural, naturel et culturel des collectivités de la province de Québec (Lettres patentes, Fondation Héritage Montréal, 15 X 1975)

De fondation citoyenne en 1975, Héritage Montréal est un organisme à but non lucratif et indépendant qui réalise sa mission par l'éducation, la sensibilisation, la recherche et l'intervention au service du patrimoine, de l'aménagement et d'un modèle de développement qui comprend les dimensions culturelles et identitaires illustrées par le patrimoine bâti, urbain et paysager.

Héritage Montréal emploie une définition du patrimoine fondée sur les dimensions du lieu réel, cohérente avec sa mission et les références nationales et internationales (lois; chartes de l'ICOMOS; conventions et recommandations de l'UNESCO). Elle regroupe cinq dimensions :

- **le construit** (immeubles, aménagements paysagers, ouvrages d'art);
- **le paysage** (organisation du territoire, caractère des quartiers et ensembles, vues);
- **le mémoriel** (commémoration, usages, toponymie, patrimoine immatériel);
- **l'archéologique** (traces des activités humaines, vestiges);
- **le naturel** (géologie, relief, plans d'eau, bois, habitats, monuments de la nature).

Héritage Montréal promeut l'excellence en matière de développement durable urbain ou territorial conçue sur la base des cinq principes suivants endossés par notre assemblée :

- **Recevabilité et pertinence**
- **Prise en compte du contexte et du patrimoine**
- **Exemplarité et crédibilité du processus**
- **Innovation démontrée**

- **Durabilité et apport au patrimoine des générations futures (+ 25 ans)**

Héritage Montréal œuvre auprès des acteurs de tous ordres – petits propriétaires, grandes sociétés, professionnels, responsables publics, pour une meilleure reconnaissance et mise en valeur du patrimoine et du paysage comme porteurs d'identité et de mémoire, dans le cadre d'un développement urbain et territorial qui inclut la participation de la population par des processus crédibles éclairés par les faits, les points de vue et les valeurs.

1. **Commentaire général** : Héritage Montréal reçoit très favorablement ce projet de cadre de reconnaissance et ce, d'autant plus qu'il est attendu depuis longtemps. Pour notre part, l'un des grands bénéfices d'une telle proposition est d'amener des balises plus claires et plus solides pour prémunir le patrimoine mémoriel de Montréal et ses quartiers, contre une mainmise parfois trop pesante de la politique et des comportements politiques, souvent impulsifs, populistes ou incohérents sur la mémoire collective et le paysage distinctif qu'elle forme dans ses manifestations dans l'espace public, institutionnel et semi-public. Les propositions de délais minimum pour poser un geste commémoratif après un décès ou un événement forment un mécanisme préventif utile à cet égard bien que certains délais gagneraient à être réduits pour rendre la démarche plus crédible aux yeux du public; par exemple, ceux associés aux citations ou aux commémorations matérielles dont on souhaiterait que la pratique se déploie plus.
2. **Une approche montréalaise** : D'emblée, il nous semble nécessaire qu'un tel cadre tienne compte de la nature particulière du corpus commémoratif montréalais et de ses origines, qu'il soit du ressort de la Ville de Montréal ou de la société montréalaise dans sa diversité et sa coexistence ancienne et actuelle. Montréal n'est pas une capitale où les monuments et autres gestes commémoratifs s'inscrivent dans une politique de construction nationale, régulièrement interrogée en fonction des valeurs et de leur évolution, et sont souvent partie du mandat de commissions ou autres formes d'instances formelles chargées d'élaborer et de mener des programmes à cet effet. Montréal est une métropole dont la devise – *Concordia Salus*, et les armes illustrent elles-mêmes une position ouverte à la diversité et à la coexistence proche sur un territoire qui est celui des quartiers, des voisinages autant que du centre-ville ou des lieux de rayonnement plus métropolitain comme la montagne, le square Dominion ou le parc Lafontaine. En ce sens, nous recommandons que le futur cadre de reconnaissance s'inscrive avec affirmation dans cette montréalité plutôt que de n'être que de la Ville de Montréal, qu'il s'en fasse un des explicateurs et que les gestes posés par la Ville de Montréal visent à le renforcer plutôt que de ne réagir aux mouvements légitimes portés par des événements ou des enjeux qui sont du ressort de nations et de gouvernements d'ici ou d'ailleurs. Cela demanderait que le cadre soit doté, en tout début, d'un énoncé de mission plus substantiel et plus compréhensible de la population

comme des élus, que la vision exprimée au point 3 du projet de document. Cet énoncé devrait exprimer clairement les degrés d'une action en la matière :

- a. **Connaître** par une démarche continue d'inventaire et de documentation;
- b. **Reconnaître** par des désignations, des réalisations et des activités;
- c. **Expliquer** par l'interprétation, la contextualisation, voire la rectification;
- d. **Conserver** par l'entretien et la protection du patrimoine commémoratif, et
- e. **Compléter** le corpus commémoratif de Montréal par un programme soutenu.

3. **La Ville en relation avec les autres acteurs** : Héritage Montréal croit que le cadre de reconnaissance dont la Ville de Montréal entend se doter, se voit non en isolation mais comme l'expression de la part de la Ville dans une pratique montréalaise et un paysage collectif de commémoration, reconnaissance et marquage mémoriel du territoire. Si les travaux et ateliers préparatoires à ce projet de cadre de reconnaissance ont évoqué une diversité de gestes et pratiques par plusieurs acteurs, le document lui-même est très « 872 », à savoir très Ville de Montréal. Or, même des désignations toponymiques ne sont pas du domaine exclusif de la Ville comme en témoigne les noms de nombreuses écoles, d'espaces culturels ou encore d'édifices privés ou communautaires. Le mieux étant souvent l'ennemi du bien, il ne s'agit pas ici de différer l'adoption par la Ville d'un tel cadre d'intervention amélioré par la présente consultation, mais bien d'inclure au texte final qu'on espère adopté dans le présent mandat, une mention de l'intérêt de la Ville de Montréal à travailler, en reconnaissance comme en matière de patrimoine ou d'art public, en concertation avec les autres acteurs de la société montréalaise pour maintenir, mettre en valeur et enrichir le paysage commémoratif montréalais à la lumière de valeurs actuelles pour les générations futures.

4. **Distinguer commémoration et conservation** : Par ailleurs, ce projet de cadre présente une confusion qu'il faudrait corriger entre les pratiques que la Ville de Montréal souhaite établir en matière de reconnaissance de faits, de personnes ou de valeurs, et les statuts de protection du patrimoine qu'elle a le pouvoir – et la responsabilité – d'attribuer en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel. En effet, la présentation actuelle pourrait laisser croire que la Ville entend concentrer l'exercice de ses pouvoirs et responsabilités en vertu de cette loi (et du statut de métropole qui lui en délègue plusieurs), au service d'une notion de reconnaissance mais au dépens de la protection du patrimoine bâti, ce qui serait un net recul d'environ 75 ans vers une époque où le patrimoine était limité à quelques « glorieuses reliques du passé » plutôt qu'une composante essentielle du paysage urbain vivant de la métropole, de ses quartiers et du centre-ville. Les deux ne sont assurément pas incompatibles mais demandent à faire l'objet d'une relation coordonnée et cohérente. Par exemple, la Ville de Montréal pourrait en toute logique se doter et réaliser avec l'aide du Conseil du patrimoine et d'une Division du patrimoine (qui devrait être promue au rang de Direction avec les moyens conséquents), d'un programme positif d'identification

et de citation de bâtiments, de sites ou d'ensembles patrimoniaux dans une optique de reconnaissance de faits, personnes ou valeurs qui y sont associés. Ce serait une forme de réinvention à la montréalaise et au XXI^e siècle, du concept de « monument historique » formulé dans un contexte national par la France du début du XIX^e siècle et importé de manière distinctive dans les lois du Québec en 1922 d'où il a disparu en 2012 pour faire place à des définitions plus froidement administratives. Cette réinvention montréalaise serait cohérente avec la notion de patrimoine comme porteur de mémoire exprimée dans la *Déclaration québécoise du patrimoine*, un document issu d'une concertation de la société civile qui fut adopté intégralement en 2002 lors du Sommet de Montréal convoqué suite à la réforme municipale. Il faudrait ainsi relancer l'attribution de statuts de citation, aujourd'hui suspendue sans d'autres raisons que politiques semble-t-il, depuis une bonne dizaine d'année.

5. **Une politique et un programme** : Le projet de cadre d'intervention apporte des éléments importants pour enfin doter la Ville de Montréal de l'équivalent d'une politique de commémoration tel que promise dans le Plan d'action en patrimoine 2017-2022 sinon la Politique du patrimoine de 2005. Cependant, il reste dans sa forme et dans sa substance, un document plutôt administratif, ce qu'illustre éloquemment le diagramme de la page 43, nettement technique. Cela dit, au-delà de la procédure et de certains gestes comme le programme Toponym'elles, le futur cadre ne projette pas de véritable programme positif de reconnaissance et d'enrichissement du patrimoine commémoratif de Montréal, notamment celui dont la Ville est responsable directement comme l'installation d'œuvres commémoratives, incluant des œuvres de contextualisation ou de réponse contemporaine qui feraient contrepoids à des monuments témoignant de valeurs ou de l'admiration de générations passées; par exemple, le cas de la statue de Sir John A. Macdonald, victime de vandales et retirée temporairement devant leurs pressions. Un tel programme devrait comprendre un cycle annuel ou semestriel d'appel de propositions du public en fonction de critères comme celui des délais minimaux, du respect des droits humains et des chartes ou de la contribution de cette proposition à l'identité et à la mémoire montréalaises dans leur diversité sociale, historique et territoriale, incluant autant les injustices que les accomplissements. L'exemple des *Blue Plaques* à Londres avec ses quelques 150 ans d'existence, emblématique de la métropole au point qu'il a inspiré d'autres villes et des pays, est fort intéressant à cet égard. Un tel programme devrait aussi viser à accroître la crédibilité du corpus commémoratif montréalais et ce, non seulement par des gestes éphémères mais aussi par des réalisations matérielles, incluant les murales, qui soient plus fréquentes et plus claires dans leur message. Enfin, un tel programme devrait ouvrir sur des thèmes montréalais comme l'organisation sociale ou le mouvement du patrimoine, ce dernier remontant au XIX^e siècle avec les actions citoyennes pour sauvegarder le mont Royal ou le château de Ramezay et distinguant, à bien des égards, Montréal des autres métropoles; il est fort ingrat que des gens – Sandy van Ginkel et Blanche Lemco, qui ont sauvé le Vieux Montréal d'un affreux projet d'autostrade, n'aient aucune reconnaissance de la Ville.

6. **La mise en œuvre** : Héritage Montréal apprécie le réalisme du projet de cadre d'intervention mais compte, comme on vient de le souligner, qu'il aille au-delà d'un mécanisme pour éviter les gestes erratiques ou clientélistes et d'un simple enchâssement de ce que l'équipe actuelle est en mesure de livrer faute d'autorité et de moyens conséquents. Comme pour la politique du patrimoine et son plan d'action de 2017 ou le plan d'urbanisme, sa mise en œuvre sera le lieu de son succès ou de son échec. À cet égard, l'inclusion d'un bilan quinquennal mentionné notamment en page 43, est très pertinente; il devrait aussi rendre compte de la cohérence de l'action de la Ville et donc, de la coordination entre les composantes de l'appareil municipal incluant les services chargés de la diversité ou de la lutte au racisme systémique, et les arrondissements. La mobilisation d'expertise extérieure à la Ville est aussi très pertinente. À ce propos, Héritage Montréal s'interroge sur l'opportunité de revoir le mandat et conséquemment, la composition du Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) avec la possibilité de former des comités spécialisés, plutôt que d'ajouter un Comité consultatif en reconnaissance (CCR), l'accumulation de structures ne favorisant pas toujours la clarté des processus ni la cohérence des actions de la Ville. Pour le moins, il faudrait corriger le rôle apparemment exclusif attribué au futur CCR dans les démarches de désignation en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel, en le remplaçant par le CPM dans tous ces cas, quitte à encourager des démarches conjointes au besoin. Enfin, il faudra s'assurer que les instances chargées d'accompagner la Ville soient bien composées sur des bases apolitiques d'expertise avérée, incluant l'expertise citoyenne, tant dans des champs disciplinaires comme l'histoire, l'anthropologie, les sciences sociales ou l'histoire de l'art que dans les domaines du patrimoine, des droits de la personne et des peuples autochtones, de la science et de la philosophie.
-